

Le journal des Marchés Publics *Public Contracts Journal*



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

EDUCATION 01 SOCIAL 02 ADMINISTRATION 33
ENERGIE 01

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

N° 2938

16 Novembre 2023

16 November 2023

05:00 PM/17H:00

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél. (*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres) (*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference [078/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°078/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN PLACE DES CORRIDORS ÉCONOMIQUES FLUVIAUX DÉCARBONES DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

2

Reference [13/DM/C-BIB/ST/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° /DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-BIBEMI/CIPM /2023 DU RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Nature de prestation Travaux

Date de cloture N/A

3

Reference [077/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°077/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE DÉCARBONÉE OU ÉCOLOGIQUE PAR VOIE FERROVIAIRE (RÉSEAU MONORAIL ET TRAMWAY) DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

4

Reference [074/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°074/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU LYCÉE BILINGUE DE MBOKAMBO (DÉPARTEMENT DU MOUNGO) AVEC LA CONSTRUCTION DES RIGOLLES ETD'UN MAT DE DRAPEAU.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

5

Reference [14/DM/C-BIB/ST/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° /DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.BIBEMI/CIPM /2023 DU RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Nature de prestation Travaux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	034/D/LT/CR/CAB du 28/12/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°034/D/LT/CR/CAB DU 28/12/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS NEUFS ET DU MATÉRIEL DE GÉNIE-CIVIL AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

7

Reference	080/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DÉCISION N°080/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL DE TOPOGRAPHIE AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

8

Reference	076/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°076/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA RÉHABILITATION DE L'EX SODENKAM DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

9

Reference	10832/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM Lire
Titre/objet	DECISION N°10832/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 16/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 01/09/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) CUVES DE STOCKAGE D'HEXANE A L'HUILERIE DE GAROUA
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

10

Reference	075/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°075/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN PLACE DES PÔLES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

11

Reference	023/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°023/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°17/A0NR/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONNEE OU ECOLOGIQUE PAR VOIE FERROVIAIRE (RESEAU MONORAIL ET TRAMWAY) DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	070/D/LT/CR/CAB du 29 SEPTEMBRE 2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°070/D/LT/CR/CAB DU 29 SEPTEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA COUVERTURE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL ET LEURS AYANTS DROITS.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

13

Reference	027/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°027/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°19/AONO/LT/CRICPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DES DIVERS MATERIELS DE CONSTRUCTION AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

14

Reference	081/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°081/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIELS DE CONSTRUCTION AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

15

Reference	009/C/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/C/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023 PORTANT PUBLICATION AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT/2023 DU 09/10/2023 RELATIVE AUX REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS DE RÉGION DU LITTORAL SINISTREES OU PRESENTANT UN DANGER POUR LES ELEVES REPARTIS EN TROIS (03) LOTS.MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

16

Reference	029/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°029/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°23/AONO/LT/CRICPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR L'EXECUTION TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU LYCEE BILINGUE DE MBOKAMBO (DEPARTEMENT DU MOUNGO) AVEC LA CONSTRUCTION DES RIGOLES ET D'UN MAT DE DRAPEAU.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

17

Reference	082/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°082/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ET D'UN BULLDOZER AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference	020/C/LT/CR/CAB/DU 29 SEPTEMBRE 2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°020/C/LT/CR/CAB/DU 29 SEPTEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/A0NO/LT/CR/CIPM DU 11 AOUT 2023 POUR LA COUVERTURE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL ET LEURS AYANTS DROITS.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

19

Reference	01/ONIT/MC/ITB/2023 Lire
Titre/objet	"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°01/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION. NAME OF PROJECT AMOUNT OF PROJECT AMOUNT OF BID BOND COST OF TENDER FILE : REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI 20 000 000F CFA 400 000F CFA 40 000F CFA
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	29-03-2023

20

Reference	105/C/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'ATTRIBUTION DE CONTRAT N° 015/2023CRÉDIT IDA N° 70480-CMPAYS : CAMEROUNMAÎTRE D'OUVRAGE : MINEPATUNITÉ D'EXÉCUTION OU PROJET/MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ÉCONOMIQUE BP : 5838 YAOUNDÉ, COURRIEL : PROJETFILETSSOCIAUX.AIE@GMAIL.COM, SIS AU QUARTIER TSINGA, DERRIÈRE LE PALAIS DES CONGRÈS, FACE POLYCLINIQUE DU PALAIS.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

21

Reference	079/D/LT/CR/CAB du 06/10/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°079/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE DÉCARBONÉE PAR BOUCLE ROUTIÈRE INTERDÉPARTEMENTALE ET SES BRETELLES COMMUNALES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

22

Reference	10456/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM Lire
Titre/objet	DECISION N°10456/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 08/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°098/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 300 000 LITRES D'HEXANE TECHNIQUE A LA SODECOTON
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [021/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°021/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°18/AONR/LTICRJCPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONNEE PAR BOUCLE ROUTIERE INTERDEPARTEMENTALE ET SES BRETELLES COMMUNALES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

24

Reference [015/AONR/C-TBRO/SG/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°015/AONR/C-TBRO/SG/CIPM/2023 DU 08 NOVEMBRE 2023 ENPROCEDURE D'URGENCE POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES EXPLOITANTS DESMOTOCYCLES A TITRE ONEREUX DANS LA COMMUNE DE TOUBORO.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 13-12-2023

25

Reference [016/AONO/C-TRO/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°016/AONO/C-TRO/CIPM/2023 DU 13/11/2023REUTIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLEDE TOUBORO ET D'AMENAGEMENT DES VRD, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DUMAYO-REY, REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 15-12-2023

26

Reference [16/DM/C-BIB/ST/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N°16/DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C-BIBEMI/CIPM /2023 DU 05/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE ET D'UN MINI-RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Nature de prestation Travaux

Date de cloture N/A

27

Reference [11/ONIT/MINDDEVEL/M.C/MCITB/MBENGWI-FEICOM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

TENDER FILE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 11/ONIT/MINDDEVEL/M.C/MCITB/MBENGWI-FEICOM/2023 OF 01/11/2023 THROUGH THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE CONSTRUCTION OF A MUNICIPAL INN AND A BOREHOLE CONNECTED TO SOLAR PANELS, A 20M3 WATER TOWER, THE SUPPLY OF A SOLAR-POWERED PUMP, THE PROTECTION OF THE SOLAR FIELD WITH A WIRE FENCE, THE SUPPLY AND DISTRIBUTION PIPES, THE TECHNICAL ROOM UNDER THE TOWER AT MBENGWI, IN MBENGWI COUNCIL, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 21-11-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

28

Reference	016/AONO/COMMUNE DE MENGANG/MAIRE/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCÉDURE D'URGENCE N° 016/AONO/COMMUNE DE MENGANG/MAIRE/CIPM/2023/DU 15/11/2023RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MENGANG
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	19-12-2023

29

Reference	025/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°025/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°22/AONO/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TOPOGRAPHIE AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

30

Reference	10828/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°10828/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 16/11/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATINAL OUVERT N°085/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 26/07/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN DESOLVANTISEUR TOASTER DE 150T/J DE FARINE DESHUILEE A L'HUILERIE DE GAROUA
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

31

Reference	028/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°028/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/AONO/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ET D'UN BULLDOZER AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

32

Reference	05/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 Lire
Titre/objet	"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°05/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF 8 STALS IN MILE 18 MBENGWI, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	29-03-2023

33

Reference	022/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°022/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°14/AONR/LT/CRJCIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES CORRIDORS ECONOMIQUES FLUVIAUX DECARBONES DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

34

Reference	026/C/LTICR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 026/C/LTICR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°16/AONR/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES POLES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

35

Reference	024/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°024/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°15/AONR/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA REHABILITATION DE L'EX SONDENKAM AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

36

Reference	019/C/LT/CR/CAB/DU 29/09/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°019/C/LT/CR/CAB/DU 29/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°011/AONO/LT/CR/CIPM/2023 DU 17 JUILLET 2023 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS NEUFS ET DU MATERIEL DE GENIE CIVIL AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

37

Reference	02/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 Lire
Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°02/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE RURAL ELECTRIFICATION FROM KAI TO ZANG TABI VILLAGE PHASE II, MBENGWI SUBDIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH-WEST REGION
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	29-03-2023

38

Reference	09/D/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/202 Lire
Titre/objet	DECISION N°009/D/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023 PORTANT PUBLICATION AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT/2023 DU 09/10/2023 RELATIVE AUX REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS DE RÉGION DU LITTORAL SINISTREES OU PRESENTANT UN DANGER POUR LES ELEVES REPARTIS EN TROIS (03) LOTS.MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2023.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°078/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN PLACE DES CORRIDORS ÉCONOMIQUES FLUVIAUX DÉCARBONES DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés

Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°015/PA/AONR/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreinte en Procédure d'urgence N°014/AONR/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou Cabinet pour l'étude de la mise en place des corridors économique fluviaux décarbones dans la Région du Littoral dans la Région du Littoral au titre de l'exercice budgétaire 2023;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **CERRID, B.P2766 Douala/ Tel :(+237) 695 856 567**, le marché relatif à la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou cabinet pour l'étude de la Mise en place des corridors économiques fluviaux décarbones dans la Région du Littoral au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : **· VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE TROIS MILLE SOIXANTE TROIS (24 953 063) FRANCS CFA ;**

Article 2 : La prestation de référence seront exécutés dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

COMMUNE DE BIBEMI

DECISION MUNICIPALE N° /DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-BIBEMI/CIPM /2023 DU RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIBEMI (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté n° 00000113/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Lettre Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel d'offre nationale ouverte Nm06/AONO/C-BIBEMI/CIPM/2023 DU. RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Vu le rapport de la Sous-commission d'analyse du 14 Juin 2023 ;

Vu la lettre n° 06/L/CIPMCB/PCI/BIBEMI du 05 Mai 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée ainsi qu'il suit ;

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
Lot 2	CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET DANS CERTAINES LOCALITES	STE O.B SARL BP : 1663 GAROUA Tel : 691 886 688	117160 000 FCFA	06 mois

Article 2 : L'entreprise susvisée ne pourra exécuter ladite Lettre Commande qu'après signature des documents contractuels y relatifs le délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./

BIBEMI le 18 Juillet 2023

Le MAIRE

ELH. YEDI ARMAND

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°077/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE DÉCARBONÉE OU ÉCOLOGIQUE PAR VOIE FERROVIAIRE (RÉSEAU MONORAIL ET TRAMWAY) DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales

Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ,

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0,71Ce /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°016/PA/A0NR/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreinte en Procédure d'urgence N°017/A0NR/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou Cabinet pour l'étude de la Mobilité régionale décarbonée ou écologique par voie ferroviaire (réseau monorail et tramway) dans la Région du Littoral au titre de l'exercice budgétaire 2023;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **CERRID, B.P2766 Douala/ Tel : (4-237) 695 856 567**, le marché relatif à la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou cabinet pour l'étude de la mobilité régionale décarbonée ou écologique par voie ferroviaire (réseau monorail et tramway) dans la Région du Littoral au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : * **TRENTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (34 956 250) FRANCS CFA** ;

Article 2 : La prestation de référence seront exécutés dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°074/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU LYCÉE BILINGUE DE MBOKAMBO (DÉPARTEMENT DU MOUNGO) AVEC LA CONSTRUCTION DES RIGOLES ETD'UN MAT DE DRAPEAU.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le

contrôle des

Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés

Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions

économiques

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de

Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°022/PA/AONO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

en Procédure d'urgence N°023/AONO/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour les travaux de construction

d'un bloc administratif et d'un logement d'astreinte au lycée bilingue de Mbokambo (Département du Moungo) avec la

construction des rigoles et d'un mat de drapeau;

Considérant les nécessités de services

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à L'**ENTREPRISE ALKAN MEROON S.A, B.P 15270 DOUALA / Tel :(+237) 677 32 92 10**, le marché relatif à l'exécution des travaux de ,onstruction d'un bloc administratif et d'un logement d'astreinte au lycée bilingue de Mbokambo (Département du Moungo), pour un montant Toutes Taxes Comprises, de **LOT 01 : SOIXANTE MILLIONS TROIS CENT DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE (60 317 974) FRANCS CFA ;**

LOT 02 : TRENTE-SIX MILLIONS VINGT NEUF MILLE CENT SOIXANTE TROIS (36 029 163) FRANCS CFA.

Article 2 : Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquédpartout où besoin sera. / -

COMMUNE DE BIBEMI

DECISION MUNICIPALE N° /DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.BIBEMI/CIPM /2023 DU RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIBEMI (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 005 I/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté n° 00000113/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Lettre Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel d'offre nationale ouverte PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-BIBEMI/CIPM /2023 DU 05/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, 04 BLOCS LATRINES A 06 COMPARTIMENTS ET 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Vu le rapport de la Sous-commission d'analyse du 14 Juin 2023 ;

Vu la lettre n° 06/L/CIPMCB/PCI/BIBEMI du 05 Mai 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE

Article 1er : La lettre Commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée ainsi qu'il suit :

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
Lot unique	CONSTRUCTION 04 MINI-RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE BIBEMI	NEMA COMPAGNIE SARL BP : GAROUA Tel 699 768 287	79 981 600 FCFA	06 mois

Article 2: l'entreprise susvisée ne pourra exécuter ladite lettre command qu'après signature des documents contractuels y relatifs ; le délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.

Article 3: la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

BIBEMI le 18 Juillet 2023

Le MAIRE

ELH. YEDI ARMAND

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°034/D/LT/CR/CAB DU 28/12/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS NEUFS ET DU MATÉRIEL DE GÉNIE-CIVIL AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés

Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°012/PA/A0NO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°011/A0NO/LT/CR/CIPM/2023 du 17413e2023 pour la fourniture des équipements neufs et du matériel de génie-civil au Conseil Régional du Littoral;

Considérant les nécessités de services

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **L'ETABLISSEMENT DR, B.P 12894DOUALA / Tel :(+237) 651 36 95 00/695 12 32 44**, le marché relatif à la fourniture des équipements neufs et du matériel de génie-civil au Conseil Régional du Littoral, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de **SIX CENT MILLIONS TROIS CENT VINGT-UN MILLE CINQ CENT (610 321 500) FRANCS CFA**. Répartis en cinq (05) ci-après :

- **LOT 1 : HTVA 121 700 000 XAF (CENT VINGT UN MILLIONS SEPT CENT MILLE FRANCS HORS TVA), et à TTC 145 127 250 XAF (CENT QUARANTE CINQ MILLIONS CENT VINGT SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) ;**
- **LOT 2 : HTVA 115 300 000 XAF (CENT QUINZE MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS HORS TVA), et à TTC 137 495 250 XAF (CENT TRENTE-SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) ;**
- **LOT 3 : HTVA 42 000 000 XAF (QUARANTE-DEUX MILLIONS FRANCS HORS TVA), et à TTC 50 085 000 XAF (CINQUANTE MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) ;**
- **LOT 4 : HTVA 90 200 000 XAF (QUATRE VINGT DIX MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS HORS TVA), et à TTC 107 563 500 XAF (CENT SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE CINQ CENT FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) ;**
- **LOT 5 : HTVA 142 600 000 XAF (CENT QUARANTE DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS HORS TVA), et à TTC 170 050 500 XAF (CENT SOIXANTE DIX MILLIONS CINQUANTE MILLE CINQ CENT FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES).**

Article 2 : Les fournitures de référence)seront livrées dans un délai de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DÉCISION N°080/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL DE TOPOGRAPHIE AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°021/PA/AONO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°022/AONO/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la fourniture du matériel de topographie au Conseil Régional du Littoral ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **L'ENTREPRISE SOTRASERV SARL, B.P 15270 Douala/ Tel :(+237) 674 74 19 42**, le marché relatif à la fourniture du matériel de topographie au Conseil Régional du Littoral, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : **TRENTE-QUATRE MILLIONS (34 000 000) FRANCS CFA.**

Article 2 : La fourniture de référence seront exécutés dans un délai de Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°076/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA RÉHABILITATION DE L'EX SODENKAM DANS LA RÉGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/M1NDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ; Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°017/PA/A0NR/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreinte en Procédure d'urgence N°015/A0NR/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou Cabinet pour l'étude de la réhabilitation de l'ex Sodenkam dans la Région du Littoral au titre de l'exercice budgétaire 2023;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **JES PRESTATIONS SARL, B.P 5615 DOUALA/ Tel :(+237) 695 646 704/677 982 127**, le marché relatif à la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou cabinet pour l'étude de la réhabilitation de l'ex Sodenkam au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : **VINGT-HUIT MILLIONS CENT QUARANTE-TROIS MILLE (28 143 000) FRANCS CFA** ;

Article 2 : La prestation de référence seront exécutés dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BANLOG Polycarpe

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°10832/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 16/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°097/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 01/09/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) CUVES DE STOCKAGE D'HEXANE A L'HUILERIE DE GAROUA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et le Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques;

Vu Le décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu la résolution n°4 de la 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON

Vu la résolution n°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicable à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des Marchés de la SODECOTON

Vu la Résolution n°9 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au président dudit conseil de la SODECOTON;

Considérant Le Dossier d'appel d'offre international ouvert N°097/23/AOIO/SDCC/CIPM du 01/09/2023 pour la fourniture de deux (02) cuves de stockage d'hexane à l'huilerie de Garoua;

Considérant La Lettre N°134/23/SDCC/CIPM DU 27/10/2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

DECIDE :

Article 1er : La société GLOBAL SERVICE CHALLENGE BP:5688 est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée:

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT EN FCFA	DELAIS D'EXECUTION
Unique	GLOBAL SERVICE CHALLENGE BP:5688 DOUALA	69 052 996	120

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°075/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN PLACE DES PÔLES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°018/PA/A0NR/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreinte en Procédure d'urgence N°016/A0NR/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou Cabinet pour l'étude de la mise en place des pôles locaux de développement écologique au titre de l'exercice budgétaire 2023;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **CARFAD SARL, B.P 885 YAOUNDE/ Tel :(+237) 677 69 56 19**, le marché relatif à la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou cabinet pour l'étude de la mise en place des pôles locaux de développement écologique au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : **SOIXANTE-QUINZE MILLIONS NEUF CENT VINGT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (75 926 475) FRANCS CFA ;**

Article 2 : La prestation de référence seront exécutés dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°023/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°17/A0NR/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONEE OU ECOLOGIQUE PAR VOIE FERROVIAIRE (RESEAU MONORAIL ET TRAMWAY) DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	CERIDD	POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONEE OU ECOLOGIQUE PAR VOIE FERROVIAIRE (RESEAU MONORAIL ET TRAMWAY) DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.	29 375 000	34 956 250 NOTE GLOBAL : 86.71100	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE : 34 956 250 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : 35 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du M d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°070/D/LT/CR/CAB DU 29 SEPTEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA COUVERTURE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL ET LEURS AYANTS DROITS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des

Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°13/PA/A0NO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°013/A0NO/LT/CR/CIPM DU 11 AOÛT 2023 pour la couverture de la police d'assurance maladie des membres du Conseil Régional et leurs ayants droits;

Considérant les nécessités de services

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à la **COMPAGNIE D'ASSURANCE GMC, B.P 1965 DOUALA / Tel :(+237) 233 43 21 33**, le marché relatif à la couverture de la police d'assurance maladie des membres du Conseil Régional et leurs ayants droits, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de **QUATRE-VINGT -NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT (89 169 738) FRANCS CFA.**

Article 2 : Les prestations de référence seront exécutées dans un délai de douze mois (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

DOUALA le 28 Septembre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°027/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°19/AONO/LT/CRICIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DES DIVERS MATERIELS DE CONSTRUCTION AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES FOURNITURES	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	DURELL ET CLIFFORD	POUR LA FOURNITURE DE DIVERS MATERIELS AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL	LOT 01 : 57 500 000 LOT 02 : 8 000 000	LOT 01 : 68 568 750 LOT 02 : 9 540 000	5 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE LOT 01 ET 02 : 78 108 750 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL LOT 01 ET 02 : 80 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du M d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°081/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIELS DE CONSTRUCTION AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°019/PA/AONO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°019/AONO/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la fourniture de divers matériels de construction au Conseil Régional du Littoral ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **L'ENTREPRISE DURRELL ET CLIFFORD, B.P 15270 Douala/ Tel :(+237) 674 74 19 42**, le marché relatif à la fourniture d'une pelle excavatrice et d'un bulldozer au Conseil Régional du Littoral, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de :

- **LOT 01 : SOIXANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (68 568 750) FRANCS CFA ;**
- **LOT 02 : NEUF MILLIONS CINQ CENT QUARANTE MILLE (9 540 000) FRANCS CFA**

Article 2 : La fourniture de référence seront exécutés dans un délai de Cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 6 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°009/C/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023 PORTANT PUBLICATION AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT/2023 DU 09/10/2023 RELATIVE AUX REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS DE RÉGION DU LITTORAL SINISTRES OU PRESENTANT UN DANGER POUR LES ELEVES REPARTIS EN TROIS (03) LOTS. MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Gouverneur de la Région du Littoral, Autorité Contractante, communique

Par Décision N°009/D/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023

La Lettre Commande objet de la Demande de Cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après

Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
SOCAFT SARL BP :579 Buea Tél : (237) 691 192 898 / 676 287 737	LOT 01 : 8 157 386 (Huit millions cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-six) LOT 02 : 5 088 585 (Cinq millions quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq) LOT 03 : 11 939 213 (Onze millions neuf cent trente-neuf mille deux cent treize)	Un (01) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, au Secrétariat Particulier des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative.

Le Soumissionnaire ci-après désigné n'a pas été retenu pour le motif suivant

N° d'ordre	Soumissionnaire	Motifs
1	ETS GYGES	Non satisfaction des cinq derniers critères essentiels

Il est par conséquent invité à retirer ses offres sous quinzaine au Secrétariat Particulier des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, sous peine de destruction. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la Caution de soumission.

DOUALA le 9 Novembre 2023

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°029/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°23/A0NO/LT/CRICIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR L'EXECUTION TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU LYCEE BILINGUE DE MBOKAMBO (DEPARTEMENT DU MOUNGO) AVEC LA CONSTRUCTION DES RIGOLES ET D'UN MAT DE DRAPEAU.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'a it de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELA D'EXECUT
01	ALKAN CAMEROON S. A	EXECUTION TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU LYCEE BILINGUE DE MB MBOKAMBO (DEPARTEMENT DU MOUNGO) AVEC LA CONSTRUCTION DES RIGOLES ET D'UN MAT DE DRAPEAU.	LOT 01 : 50 581 110 LOT 02 : 30 213 135	LOT 01 : 60 317 974 LOT 02 : 36 029 163	4 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE LOT 1 ET 02 :96 347 137 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL LOT 01 ET 02 : 100 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du ma afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°082/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ET D'UN BULLDOZER AU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°020/PA/A0NO/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°020/AONO/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la fourniture d'une pelle excavatrice et d'un bulldozer au Conseil Régional du Littoral ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **L'ENTREPRISE DURRELL ET CLIFFORD, B.P 15270 Douala/ Tel :(+237) 674 74 19 42**, le marché relatif à la fourniture d'une pelle excavatrice et d'un bulldozer au Conseil Régional du Littoral, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de :

- **LOT 01 : CENT TRENTE DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (132 999 525) FRANCS CFA ;**
- **LOT 02 : CENT QUATORZE MILLIONS (114 000 000) FRANCS CFA**

Article 2 : La fourniture de référence seront exécutés dans un délai de Cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°020/C/LT/CR/CAB/DU 29 SEPTEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/A0NO/LT/CR/CIPM DU 11 AOUT 2023 POUR LA COUVERTURE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL ET LEURS AYANTS DROITS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de:

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DE LA FOURNITURE	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	GMC ASSURANCES	COUVERTURE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL ET LEURS AYANTS DROITS.	74 775 462	89 169 738	12 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE 89 169 738 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL 99 995 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 29 Septembre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

COMMUNE DE MBENGWI

“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°01/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION. NAME OF PROJECT AMOUNT OF PROJECT AMOUNT OF BID BOND COST OF TENDER FILE : REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI 20 000 000F CFA 400 000F CFA 40 000F CFA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

THE MAYOR OF MBENGWI COUNCIL/CONTRACTING AUTHORITY, on behalf of the Republic of Cameroon, hereby launches an open national invitation to tender, EMERGENCY PROCEDURE for the REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI, MBENGWI SUB-DIVISION, MOMO Division, North-West Region.

2. Consistance des prestations

The works include the following:

Lot 100: Preparatory works

Lot 200: Masonry works

Lot 300: Roof work

Lot 400: Metal works

Lot 500: Wood works

Lot 600: Plumbing/ Sanitation

Lot 700: Electricity

Lot 800: Painting and Decoration

Lot 900: Drainage

3. Cout Prévisionnel

Name of project	Amount of project	Amount of bid bond	Cost of tender file :
REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI	20 000 000F CFA	400 000F CFA	40 000F CFA

4. Allotissement

Name of project	Amount of project	Amount of bid bond	Cost of tender file :
REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GOVERNMENT PRACTISING NURSERY SCHOOL MBENGWI	20 000 000F CFA	400 000F CFA	40 000F CFA

5. Participation et origine

Participation is open under the same conditions to all Cameroonian companies and business concerns that have proven experience in the field of building construction and civil engineering in general.

6. Financement

The works, subject of this invitation to tender, shall be financed by the Public Investments Budget **MINEDUB 2023**.

7. Consultation du Dossier

The tender file may be consulted at the Mbengwi council office (SIGAMP OFFICE) during working hours, as soon as this tender notice is published.

8. Acquisition du Dossier

The tender file may be acquired from the Mbengwi council office, ARMP and or other relevant structures. For the tender file to be acceptable there must be the presentation of a non-refundable treasury receipt paid to Mbengwi Council Treasury of **40 000 (Forty thousand) FCFA**. Such a receipt shall identify the payer as representing the company that wants to participate in the tender.

9. Remises des offres**Presentation of the tender file**

The tender file in three (03) volumes shall be enclosed in three sealed envelopes.

- Envelope A containing the administrative documents (Volume 1);
- Envelope B containing the technical offer (Volume 2);
- Envelope C containing the financial offer (Volume 3).

The three volumes shall then be enclosed in a single sealed envelope bearing only the reference of the tender in question. The different documents of each offer shall be numbered as indicated in the tender and separated by dividers of the same colour.

8 .Submission of the tender file

Each offer or bid drafted in English or French in seven **(07)** copies including the original and six **(06)** copies marked as such in accordance with the prescriptions of the tender file should be submitted against a receipt at the Mbengwi council office not later than 29/03/2023 at 10 a.m local time and should carry the inscription:

?Open National Invitation to Tender, EMERGENCY PROCEDURE?

N001./ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023

FOR THE REHABILITATION OF NURSERY BLOCK AT GPNS MBENGWI, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION.

«To be opened only during the bid opening session »

10. Delai de Livraison

The maximum execution deadline shall be four months (04) calendar months, including the rainy season and other vagaries, with effect from the date of notification of the administrative order of work commencement.

11. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his administrative documents a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring in the annex of the tender file of the sum of **400 000 (Four hundred and one thousand)** FCFA.

The provisional deposit shall be automatically released not later than 30 (thirty) days following the expiry of the validity of the bids for bidders who shall not be retained. In the case where the bidder is awarded the jobbing order, the provisional deposit shall be released after the constitution of the final bond.

12. Recevabilité des Offres

The bids not respecting the separation mode of the financial bid from the administrative and technical bids shall be rejected.

Any bid not in conformity with the prescription of this tender notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond of a first rate bank approved by the Ministry of Finance and valid for a period of thirty (30) days shall be rejected.

Least they are rejected, only the originals or certified true copies by the issuing service or administrative authorities of the administrative documents are accepted. They must obligatorily not be older than three (03) months and must be valid during the bid opening session

13. Ouverture des Plis

The opening of the bids in one phase shall be done on 29/03/2023 at 11a.m in the Hall of the Mbengwi council by the competent Tender Board.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and mandated in that capacity.

14. Critères d'évaluation**Evaluation of the bids**

The evaluation of the bids shall be done in three (03) steps:

- 1st step: Verification of the conformity of the administrative file;
- 2nd step: Evaluation of the technical file;
- 3rd step: Analysis of the financial file.

The criteria of evaluation are the following:

14.1-Eliminatory criteria**14.1.1- Administrative documents**

- Any offer not in conformity with the prescriptions of this tender file shall be declared inadmissible. Especially the lack of the provisional guarantee;
- Absence of a document in the administrative file;
- False declaration or falsified documents.

14.1.2- Technical file

- Incomplete or non compliant documents;
- False declaration, forged or scanned documents;
- Absence of the prefinancing capacity of at least six million, six hundred thousand (6,600,000) FCFA.
- Technical assessment mark lower than 80% of "Yes".
- Companies who have abandoned within the municipality will be eliminated

- Non existence in the technical file of the rubric « organization, methodology and planning »

14.1.3- Financial offer

- Incomplete financial offer;
- Non compliant documents;
- Omission of quantified unit price in the financial offer;
- Absence of break down price.
- Modification of the model break down unit price attached.

Essential criteria:

The technical offer of the bidder shall be assessed along the following lines:

S/N	Designation	MARKS
01	General Presentation of the offer: Document spirally bound, colour sheets separation, table of content, presentation of documents in the order given in this tender file, quality of document.	01
02	Quality of Requested staff: Qualifications, experience of personnel affected to the project, CV, NIC and attestation of availability signed and dated.	15
03	Technical equipment/material affected to the project: The company should justify the property of the necessary material to the execution of works.	04
04	Reference of the enterprise: ● 2 Experience in road/public works in the past four years;	02
05	Presence of the methodology of work execution	13
06	Presence of the prefinancing capacity	01

The note of the technical offer will be gotten by addition of marks for every criteria. Only the technical offer having gotten an equal or superior note to 80% of YES will be kept for the financial evaluation.

15. Attribution

The jobbing order shall be awarded to the bidder whose bid is in conformity with the dispositions of the tender file and on the basis of the lowest bid and technical quality. (See article 99 of the public contracts code).

16. Durée Validité des Offres

The bidders shall remain committed to their bids during a period of (one hundred and twenty) 120 days from the deadline set for the submission of bids.

17. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained every day during working hours from the Mayor.

BAMENDA le 28 Février 2023

Le MAYOR

TEBE Béatrice

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONTRAT N° 015/2023 CRÉDIT IDA N° 70480-CMPAYS : CAMEROUN MAÎTRE D'OUVRAGE : MINEPAT UNITÉ D'EXÉCUTION OU PROJET/MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ÉCONOMIQUE BP : 5838 YAOUNDÉ, COURRIEL : PROJETFILETSSOCIAUX.AIE@GMAIL.COM, SIS AU QUARTIER TSINGA, DERRIÈRE LE PALAIS DES CONGRÈS, FACE POLYCLINIQUE DU PALAIS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique communique :

Conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, quatrième édition, novembre 2020, les résultats du recrutement de l'ONG dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la phase 12 du Programme de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre/Cash For Work (THIMO/CFW) du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE) dans les communes de la région de l'Ouest, suivant la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » se présentent de la manière suivante :

CONTRAT N° 105/C/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 006/DP/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 DU 12 JUILLET 2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA PHASE 12 DU PROGRAMME DE TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE/CASH FOR WORK (THIMO/CFW) DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE (PFS-AIE) AU PROFIT DES BENEFICIAIRES DE LA REGION DE L'OUEST, DANS LES COMMUNES DE BANA, NKONG-ZEM, PETE BANDJOUN DANS LA REGION DE L'OUEST.

Nom du Consultant	Evaluation des Manifestations d'Intérêt/100	Note technique/ 100	Montant lu de la Proposition financière (FCFA TTC)	Montant évalué de la Proposition financière (FCFA TTC)	Observations
Action pour le Développement Durable	89,67	88,17	50 707 240	50 707 240	Offre techniquement qualifiée et soutenable du point de vue de l'enveloppe prévisionnelle
Consultant retenu : Action pour le Développement Durable (A2D) Tél : (237) 691 909 180/693 389 156; Email : a2d_org@yahoo.com Montant du Contrat TTC : 50 707 240 (cinquante millions sept cent sept mille deux cent quarante) FCFA Durée d'exécution du contrat : Six (06) mois dès notification de l'ordre de service de démarrage					

YAOUNDE le 13 Novembre 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NJOH MICHELIN

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

DECISION N°079/D/LT/CR/CAB DU 06/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA SÉLECTION D'UN BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ÉTUDE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE DÉCARBONÉE PAR BOUCLE ROUTIÈRE INTERDÉPARTEMENTALE ET SES BRETELLES COMMUNALES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Conseil Régional du Littoral n°014/PA/A0NR/DAO/CIPM/CR/LT/2023 relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreinte en Procédure d'urgence N°018/A0NR/LT/CR/CIPM/2023 du 04 SEPTEMBRE 2023 pour la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou Cabinet pour l'étude de la Mobilité régionale décarbonée par boucle routière interdépartementale et ses bretelles communales au titre de l'exercice budgétaire 2023;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE:

Article 1er: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **ETS KESMER SERVICE, B.P Douala/ Tel :(+237) 699 21 52 76**, le marché relatif à la sélection d'un bureau d'études techniques (BET) ou cabinet pour l'étude de la mobilité régionale décarbonée par boucle routière interdépartementale et ses bretelles communales au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de : **QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE (89 999 995) FRANCS CFA ;**

Article 2 : La prestation de référence seront exécutés dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°10456/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 08/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°098/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 19/09/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 300 000 LITRES D'HEXANE TECHNIQUE A LA SODECOTON

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et le Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques;

Vu Le décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu la résolution n°4 de la 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON

Vu la résolution n°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicable à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des Marchés de la SODECOTON

Vu la Résolution n°9 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au président dudit conseil de la SODECOTON;

Considérant Le Dossier d'appel d'offre international ouvert N°098/23/AOIO/SDCC/CIPM du 19/09/2023 pour la fourniture des d'un lot de 300 000 litres d'hexane technique à la sodecoton;

Considérant La Lettre N°127/23/SDCC/CIPM DU 19/10/2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

DECIDE :

Article 1er : La société FOBS LTD est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée:

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT EN FCFA	DELAIS D'EXECUTION
Unique	FOBS LTD BP:5913 DOUALA	381 003 750	*100 000 litres dans un délai de 30 jours *100 000 litres dans un délai de 60 jours *100 000 litres dans un délai de 90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

GAROUA le 8 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOURRAIN Henri Pierre

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°021/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°18/AONR/LTICRJCPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONEE PAR BOUCLE ROUTIERE INTERDEPARTEMENTALE ET SES BRETELLES COMMUNALES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'a it de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTIO
01	ETS KESMER SERVICE	POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE REGIONALE DECARBONEE PAR BOUCLE ROUTIERE INTERDEPARTEMENTALE ET SES BRETELLES COMMUNALES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.	75 471 694	89 999 995 NOTE GLOBAL : 89.5/100	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE : 89 999 995 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : 90 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du Maître d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché y afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Novembre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

COMMUNE DE TOUBORO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°015/AONR/C-TBRO/SG/CIPM/2023 DU 08 NOVEMBRE 2023 ENPROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES EXPLOITANTS DESMOTOCYCLES A TITRE ONEREUX DANS LA COMMUNE DE TOUBORO.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dnas le cadre de la sécurisation routière, le Mare de Touboro, Maitre d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint pour la **sensibilisation et la formation des exploitants de motocycles à titre onéreux dans la commune de Touboro.**

Le présent Appel d'Offres fais suite à l' **Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/AAMI/C-TBRO/SG/2023 du 06/09/2023** pour la sensibilisation et la formation des exploitants de motocycles à titre onéreux dans la commune de Touboro

2. Consistance des prestations

Pour chaque localité, la mission du consultant consistera en des séances d'échanges ou des causeries éducatives à travers:

- a) L'identification en liaison avec la Commune des points de rassemblement des exploitants des motocycles à titre onéreux ;
- b) L'identification des facteurs de risques en relation avec l'activité de mototaxis ;
- c) la formulation du référentiel de sensibilisation des exploitants des motocycles à titre onéreux ;
- d) La sensibilisabon en liaison avec la commune des exploitants des motocycles à titre onéreux ;
- e) Mise en place des mesures incitatives pour amener les Conducteurs à adhérer à la sensibilisation à travers la distribution des casques et des chasubles aux conducteurs en régie suivant la réglementation en vigueur.

3. Cout Prévisionnel

Le Budget prévisionnel de l'opération est de **quinze millions (15 000 000) FCFA.**

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste des candidats pré-qualifiés ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1	ETS SEIFORM	Tel. 679 81 66 28 ; BP : 7955 Yaoundé
2	ETS KEM BUSINESS	Tel. 699 92 31 09 ; BP: 13 333 Yaoundé
3	ETS TFM INTERNATIONAL	Tel. 675 25 24 69 BP : 7048 Yaoundé

NB : Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement qu'avec d'autres candidats de cette même liste restreinte.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le **Fonds Routier**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **secrétariat particulier** sis à l'hôtel de Ville de TOUBORO.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la **Mairie de Touboro, Service des Marchés**, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de : **25 000 (vingt-cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Touboro**.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles devra parvenir au Secrétaire Général de la Commune de TOUBORO, **au plus tard le 13 Décembre 2023 à 10 heures, heure locale** et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°015/AONR/C-TBRO/SG/CIPM/2023 DU 08 NOVEMBRE 2023**
EN
PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES EXPLOITANTS DES
MOTOCYCLES A TITRE ONEREUX DANS LA COMMUNE DE TOUBORO.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois pour chaque tranche**.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou toute autre institution financière agréée par le Ministre en charge des finances présentée sur la liste jointe en annexes, et d'un montant égal à **trois cent mille (300 000) FCFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 90 Jours après l'expiration de la validité des offres, pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus; Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou toute autre institution financière agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique aura lieu le **13 Décembre 2023 à partir de 11 heures précises, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.

A l'issue de l'examen des offres administratives et analyse des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à la date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note technique égale ou supérieure à **quatre-vingt (80) points sur cent (100)**.

14. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires :**

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures de l'ouverture des plis
- Offre financière incomplète (absence d'un des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif ou de la soumission) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100.

Critères essentiels :

La notation des critères essentiels ci-après se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre ;	05 points
2	Expérience du Soumissionnaire	15 points
3	Compréhension des Termes de Référence	20 points
4	Méthodologie et plan de travail	20 points
5	Compétence du personnel clé pour la mission	40 points
	Total	100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO;

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante, c'est à dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante: Note Finale= (80xnote technique

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.**

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenues aux heures ouvrables au **secrétariat particulier sis à l'Hôtel de ville de Touboro, service technique.**

DENONCIATIONS

Pour tous les actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant trait à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir le MINMAP par téléphone ou SMS aux numéros suivants: **673 20 57 25/699 37 07 48.**

TOUBORO le 8 Novembre 2023

Le MAIRE

YANDAL Celestin

COMMUNE DE TOUBORO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/C-TRO/CIPM/2023 DU 13/11/2023 RECTIFIÉ AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE TOUBORO ET D'AMÉNAGEMENT DES VRD, COMMUNE DE TOUBORO, DÉPARTEMENT DU MAYO-REY, RÉGION DU NORD. EN PROCÉDURE D'URGENCE

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la convention de financement FEICOM/Commune de Touboro, le Maire de la Commune de Touboro lance pour le compte de la Commune de Touboro, un Appel d'Offres National Ouvert pour les **travaux de construction d'une clôture autour de l'Hôtel de Ville de Touboro et d'aménagement des VRD, Commune de TOUBORO**, Département du Mayo-Rey, Région du Nord. En procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent les grandes tâches suivantes, détaillées dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif:

- Construction d'une clôture de 446 ml en parpaings de ciment,
- Construction d'une guérite ;
- La pose de 500 m² de pavés ;
- La pose de 100 ml de bordures ;
- L'aménagement de 1 000 m² d'espace vert ;
- Construction d'un mât de drapeau.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est de **80 941 628 (Quatre-vingt millions neuf cent quarante-un mille six cent vingt-huit) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en **lot unique**.

5. Participation et origine

La participation est ouverte **à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.**

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le **FEICOM/Commune de TOUBORO, Exercice 2023.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de TOUBORO** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de TOUBORO** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **70 000 (soixante-dix mille) FCFA, payable à la Recette municipale de la Commune de TOUBORO.**

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies** marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat de la Commune de TOUBORO au plus tard le **15/12/2023 À 10 heures précises**.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°016/AONO/C-TRO/CIPM/2023 DU 13/11/2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE
DE TOUBORO ET D'AMENAGEMENT DES VRD, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU
MAYO-REY, REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **cinq (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **1 618 833 (Un million six cent dix-huit mille huit cent trente-trois) FCFA** valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être inopérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de TROIS (03) MOIS précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **15/12/2023 à 11 heures dans la salle des actes de la Mairie de la Commune de TOUBORO**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en un seul temps et en trois (03) étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire,
- 2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes,
- 3ème étape ; Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Principaux critères éliminatoires :

Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence de la caution de soumission, à l'ouverture
- Absence ou Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 37 oui sur 52 possibles.

Offre financière

- Offre incomplète-ou non conforme
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU et le DQE
- Absence d'un sous-détail des prix.

Principaux critères essentiels :

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 53 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **24 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **8 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **11 critères** ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale à vingt-sept millions (27 000 000) FCFA sur **5 critères** ;
- Consentement des clauses à caractères administrative et technique **02 critères**.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 38 oui sur 53 possibles soit (70%), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée (grille d'évaluation jointe en annexe)

15. Attribution

Il sera considéré: les montants toutes taxes comprises à l'Issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée **la moins disante** après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres**.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **secrétariat Général de la Commune de TOUBORO**.

TOUBORO le 13 Novembre 2023

Le MAIRE

YANDAL Celestin

COMMUNE DE BIBEMI

DECISION MUNICIPALE N°16/DM/C-BIB/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C-BIBEMI/CIPM /2023 DU 05/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE ET D'UN MINI-RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIBEMI (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu l'Arrêté n° 00000113/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bibémi, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu le décret n° 2018/3 66 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Lettre Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle d'exécution des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel d'offre nationale ouverte n°007/AONO/c-bibemi/cipm/2023 DU 05/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE ET D'UN MINI-RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Vu le rapport de la Sous-commission d'analyse du 14 Juin 2023 ;

Vu la lettre n° 20/L/CIPMCB/PCI/BIBEMI du 06 Mai 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi ;

Considérant les nécessités de service.

Article 1er: La lettre Commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée ainsi qu'il suit:

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
--------	--------------------	---------------	-------------	-------------------

Lot unique	CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE INTEGRE ET D'UN MINI-RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE MADJOLDE	SOCIETE MOBA SARL BP : GAROUA Tél : 698 42 40 09	87 779 853 f cfa	06 mois
------------	---	---	-------------------------	----------------

Article 2 ; L'entreprise susvisée ne pourra exécuter ladite Lettre Commande qu'après signature des documents contractuels y relatifs ; le délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./.

BIBEMI le 18 Juillet 2023

Le MAIRE

ELH. YEDI ARMAND

COMMUNE DE MBENGWI

**TENDER FILE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.
11/ONIT/MINDDEVEL/M.C/MCITB/MBENGWI-FEICOM/2023 OF 01/11/2023 THROUGH THE EMERGENCY
PROCEDURE FOR THE CONSTRUCTION OF A MUNICIPAL INN AND A BOREHOLE CONNECTED TO
SOLAR PANELS, A 20M3 WATER TOWER, THE SUPPLY OF A SOLAR-POWERED PUMP, THE
PROTECTION OF THE SOLAR FIELD WITH A WIRE FENCE, THE SUPPLY AND DISTRIBUTION PIPES, THE
TECHNICAL ROOM UNDER THE TOWER AT MBENGWI, IN MBENGWI COUNCIL, MOMO DIVISION OF THE
NORTH WEST REGION.**

FINANCEMENT

**FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , FEICOM/
MBENGWI COUNCIL 2023 BUGDET**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the framework of the Funding Agreement No. _____/CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCCC/2023 between FEICOM and MBENGWI Council for the execution of the Public Investment Budget of the 2023 financial year, the Contracting Authority, the Mayor of MBENGWI Council, hereby launches an open national invitation to tender through the emergency procedure for the construction of a Municipal Inn and a borehole connected to solar panels, a 20m3 water tower, the supply of a solar-powered pump, the protection of the solar field with a wire fence, the supply and distribution pipes, the technical room under the tower at MBENGWI, in MBENGWI Council, MOMO Division of the North West Region.

2. Consistance des prestations

The project includes a drinking water supply network with a 20m3 water tower. The building comprises 16 rooms with internal toilets. There is also an entrance terrace, a reception hall, a canteen, a kitchen with terrace, a storeroom, a multi-purpose room with 75 seats, a logistics room, a manager's office, a laundry room, a latrine block and circulation spaces.

The works comprise notably:

<i>N°</i>	<i>Designation</i>
1	Studies - site installation
2	Earthworks
3	substructure -foundations concrete/masonry works
4	Super structure
5	Roofing works
6	Tillingworks
7	Wood works
8	Metallic works
9	Aluminum works

- 10 Painting works
- 11 Electrical installation
- 12 Plumbing sanitary installation
- 13 External works

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost after preliminary studies stands at **200,000,000 (Two Hundred Million) FCFA** all taxes inclusive.

4. Allotissement

The works are divided into one lot.

5. Participation et origine

Participation is open under the same conditions to all Cameroonian Companies and business concerns that have proven experience in the field of building construction and civil engineering in general and who are not in a period of suspension by the authority in charge of public contracts

6. Financement

The said works shall be financed jointly as per the convention signed between FEICOM and MBENGWI Council assigned to the Mayor MBENGWI Council as Authorising Officer with the budgets of 2023 assigned to the Mayor in the Funding Agreement No. _____/CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCCC/2023.

7. Consultation du Dossier

The tender file may be consulted during working hours at the SIGAMP OFFICE of the MBENGWI council,

8. Acquisition du Dossier

The tender file may be acquired from the MBENGWI Council (SIGAMP), ARMP, MINMAP upon presentation of a non-refundable treasury receipt (payable at the Treasury of the MBENGWI Council) of **200 000 (TWO hundred Thousand FCFA)**. Such a receipt shall identify the payer as representing the company that wants to participate in the tender.

9. Remises des offres

Each bid drafted in English or French shall be signed by the bidder or by a duly authorized representative and presented in **seven (07) copies** including the original and six (06) copies marked as such. These shall be submitted in one sealed pack containing three (3) envelopes; (A: Administrative file, B: Technical file, C: Financial file). The sealed pack shall bear no information on the enterprise, and should reach the MBENGWI Council, Contracts Award Service (SIGAMP), not later than **21/11/2023**, latest **10Am local time** and should carry the inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 11/ONIT/MINDDEVEL/M.C/MCITB/MBENGWI-FEICOM/2023 OF /10/2023 THROUGH THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE CONSTRUCTION OF A MUNICIPAL INN AND A BOREHOLE CONNECTED TO SOLAR PANELS, A 20M3 WATER TOWER, THE SUPPLY OF A SOLAR-POWERED PUMP, THE PROTECTION OF THE SOLAR FIELD WITH A WIRE FENCE, THE SUPPLY AND DISTRIBUTION PIPES, THE TECHNICAL ROOM UNDER THE TOWER AT MBENGWI, IN MBENGWI COUNCIL, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.

“To be opened only during the bid-opening session”

In case of any ambiguities or differences, only the original shall be considered authentic

10. Delai de Livraison

The maximum deadline provided by the Project Owner / Contracting Authority for the execution of the works forming the subject of this invitation to tender is eight (08) months, as from the date of notification of the contractor by the control engineer to start work.

11. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his/her administrative documents, a bid bond that respects the models of this tender file, issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of finance, (see list in document No. 12 of this tender file), of an amount of **4 000 000 (Four Million) FCFA**, valid for thirty (30) days as from the date of validity of the offers. Bid bonds for unsuccessful bidders shall be withdrawn not later than fifteen (15) days after the award of the contract and those of successful bidders shall be retained until the required performance guarantee for good execution is provided.

12. Recevabilité des Offres

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily be not older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice.

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance. .

13. Ouverture des Plis

The opening of the bids in one phase shall be done on **21/11/2023 at 11p.m. prompt** in the conference hall of the MBENGWI council by the competent Tender Board. Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and mandated in that capacity.

14. Critères d'évaluation**1. 1. Evaluation criteria**

The evaluation of bids shall be carried out in three stages:

- 1st Stage: verification of the conformity of each administrative document;
- 2nd Stage: Evaluation technical bids;
- 3rd Stage: Analyses of Financial bids.

The criteria of evaluation shall be as follows:

14.1-Eliminatory criteria

Eliminatory criteria fix the minimum conditions to be fulfilled to be admitted for evaluation according to the essential criteria. The non-respect of these criteria leads to the rejection of the bid made by the bidder.

They refer especially to:

- “ Absence of bid bond
- “ False declaration or forged document
- “ Non compliance with major technical specifications (to be listed)
- “ Non-respect of X essential criteria (X being greater than or equal to 1)
- “ Absence of quantified unit price)
- “ Non compliance with the model bid.

14.2. Main Qualification criteria:

Essential criteria are those that are primordial or key in the judgment of the technical and financial capacity of candidates to execute the works forming the subject of the invitation to tender. They must be determined in relation to the nature and content of the works to be executed.

Indicatively, the criteria related to the qualification of candidates will be on:

- “ Financial situation;
- “ Experience;

“ Personnel;

“ Equipment.

15. Attribution

The jobbing order shall be awarded to the bidder whose bid is in conformity to the dispositions of the tender file and on the basis of the lowest bid and technical quality, confer article 33 of the public contracts code.

16. Durée Validité des Offres

The bidders shall remain committed to their offers during a period of (ninety) 90 days from the deadline set for the submission of bids

17. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained every day during working hours from the MBENGWI Council, Contracts Award Service,

BAMENDA le 1 Novembre 2023

Le MAYOR

NDANGSA KENNEDY AKAM

COMMUNE DE MENGANG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCÉDURE D'URGENCE N° 016/AONO/COMMUNE DE MENGANG/MAIRE/CIPM/2023/DU 15/11/2023RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MENGANG

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Mengang , Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence *pour les **travaux de Rénovation l'Hôtel de ville de MENGANG.***

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment les rubriques ci-dessous :

Travaux préliminaires
Fondation
Maçonnerie- élévation
Charpente, couverture, plafond
Menuiserie métallique et bois
Electricité
Plomberie
Peinture
VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel global des travaux à l'issue des études préalables est de **31 741 428 FCFA TTC francs toutes taxes comprises**))

4. Allotissement

Les travaux sont concernent le bâtiment principal et la clôture

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à *toutes les entreprises de droit camerounais* justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux de rénovation de l'Hotel de ville de Mengang.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le FONDS D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL(FEICOM)

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de Monsieur le **Maire de Mengang** dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la **Mairie de Mengang, Secrétariat du Maire** dès publication du présent avis, contre présentation de l'originale d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000FCFA**. Payable à la Recette Municipale de la Commune de Mengang

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la **Mairie de Mengang, Secrétariat du Maire** au plus tard le **19/12/2023 à 12 heures 00 précises** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

En procédure d'urgence

En procédure d'urgence

N° 016/AONO/COMMUNE DE MENGANG/MAIRE/CIPM/2023/DU 15/11/2023

RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MENGANG

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour les travaux de rénovation objet du présent appel d'offres est de **TROIS (03) MOIS/LOT**, à partir de la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux .

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 634 850 FCFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO,
Il est valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques *et* offres financières se fera en seul *un* temps et aura lieu le **19/12/2023 à 13 heures 00 précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés de dans la salle des actes de **la Commune de Mengang**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

-

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

14.1 Critères éliminatoires

Absence de la caution de soumission

Fausse déclaration ou pièces falsifiées

(la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

Pièces non conformes ou absentes du dossier administratif

non complétées au-delà des 48 heures accordées par la CIPM

Absence d'un prix unitaire quantifié

Note technique inférieur à 70% des critères essentiels de qualification

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Expérience et références de l'entrepreneur..... (02 critères)

Personnels..... (10 critères)

Matériels..... (03 critères)

Méthodologie d'exécution..... (02 critères)

Situation financière de l'entrepreneur (02 critères)

Preuves d'acceptations des conditions de la Lettre-commande..... (02 critères)

NB le non respect de 70 % au moins des critères essentiels de qualification entraîne l'élimination de l'offre.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée **la moins disante** et remplissant les capacités techniques et financières requises.

NB. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de Mengang**, Secrétariat du Maire Tél. **697 44 47 84**

YAOUNDE le 15 Novembre 2023

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°025/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°22/A0NO/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TOPOGRAPHIE AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'a it de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES FOURNITURES	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELA D'EXECUT
01	SOTRASERV SARL	POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TOPOGRAPHIE AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL	28 511 530	34 000 000	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE : 34 000 000 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : 35 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du ma afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

COMMUNIQUE N°10828/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 16/11/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°085/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 26/07/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN DESOLVANTISEUR TOASTER DE 150T/J DE FARINE DESHUILEE A L'HUILERIE DE GAROUA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECTON COMMUNIQUE:

Par Décision **N° 10828/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM du 16/11/2023** l'appel d'offres international ouvert **N°085/23/AOIO/SDCC/CIPM du 26/07/2023** est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour unique offre reçue non conforme au dossier de consultation (caractéristiques techniques incomplètes et absence de proposition relative à la garantie et au service après-vente).

GAROUA le 16 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°028/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/A0NO/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ET D'UN BULLDOZER AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'a it de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES FOURNITURES	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELA D'EXECUT
01	DURELL ET CLIFFORD	POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ET D'UN BULLDOZER AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL	LOT 01 : 111 530 398 LOT 02 : 95 597 484	LOT 01 : 132 999 525 LOT 02 : 114 000 000	5 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE LOT 01 ET 02 : 246 999 525 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL LOT 01 ET 02 : 248 500 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication duprésent communiqué, au cabinet du d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du ma afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le MAIRE

BANLOG Polycarpe

COMMUNE DE MBENGWI

“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°05/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF 8 STALS IN MILE 18 MBENGWI, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**1. Objet**

The Mayor of Mbengwi Council, the CONTRACTING AUTHORITY, on behalf of the Republic of Cameroon, hereby launches an open invitation to tender, emergency procedure for the **CONSTRUCTION OF 8 STALLS IN MILE 18 MBENGWI**, Mbengwi Sub Division, MOMO Division, North-West Region

2. Consistance des prestations

The works include the following:

Lot 100: SITE INSTALLATION

Lot 200: SITE PREPARATION

Lot 300: EARTH WORKS

Lot 400: FOUNDATION,

Lot 500: GROUND FLOOR

Lot 600: DECK DRAINAGE

Lot 700: METALIC WORKS

Lot 800: ELECTRICITY

Lot 900: PAINTING

Lot 1000:ENVIRONMENTAL MITIGATIONS

3. Cout Prévisionnel

Name of project	Amount of project	Amount of bid bond	Cost of tender file :
CONSTRUCTION OF 8 STALLS IN MILE 18 MBENGWI	40 000 000F CFA	800 000F CFA	80 000F CFA

4. Allotissement

It is a single lot.

5. Participation et origine

Participation is open under the same conditions to all Cameroonian companies and business concerned that have proven experience in the field of building construction and civil engineering in general.

6. Financement

The works, subject of this invitation to tender, shall be financed by the Public Investments Budget **MINDDEVEL 2023**

7. Consultation du Dossier

The tender file may be consulted at the Mbengwi council office of (SIGAMP) during working hours, as soon as this tender notice is published

8. Acquisition du Dossier

The tender file may be acquired from the Mbengwi council office upon presentation of a non refundable treasury receipt of **80 000 (Eighty thousand) FCFA**. Such a receipt shall identify the payer as representing the company that wants to participate in the tender

9. Remises des offres

Each offer or bid drafted in English or French in seven **(07)** copies including the original and six **(06)** copies marked as such in accordance with the prescriptions of the tender file should be submitted against a receipt at the Mbengwi council office not later than 29/03/2023 at 10 a.m local time and should carry the inscription:

?Open National Invitation to Tender, Emergency Procedure?

N°05/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023

FOR THE CONSTRUCTION OF 8 STALLS IN MILE 18 MBENGWI,, MBENGWI SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION.

«To be opened only during the bid opening session »

The offers or the bids submitted after the stipulated deadline shall not be received

10. Delai de Livraison

The maximum execution deadline shall be four (04) calendar months, including the rainy season and other vagaries, with effect from the date of notification of the administrative order of work commencement

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

The opening of the bids in one phase shall be done on 29/03/2023 at 11a.m in the Conference Hall of the Mbengwi Council by the competent tender board.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and mandated in that capacity

13. Ouverture des Plis

The opening of the bids in one phase shall be done on 29/03/2023 at 11a.m in the Conference Hall of the Mbengwi Council by the competent tender board.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice, who has full knowledge of the file and mandated in that capacity

14. Critères d'évaluation

The evaluation of the bids shall be done in three (03) steps:

- 1st step: Verification of the conformity of the administrative file;
- 2nd step: Evaluation of the technical file;
- 3rd step: Analysis of the financial file.

The criteria of evaluation are the following:

14.1-Eliminatory criteria**14.1.1- Administrative documents**

- Any offer not in conformity with the prescriptions of this tender file shall be declared inadmissible. Especially the lack of the provisional guarantee;
- Absence of a document in the administrative file;
- False declaration or falsified documents.

14.1.2- Technical file

- Incomplete or non compliant documents;
- False declaration, forged or scanned documents;
- Absence of the prefinancing capacity of at least thirteen million four hundred thousand (13 400 000) F CFA.
- Technical assessment mark lower than 80% of "Yes".
- Non existence in the technical file of the rubric « organization, methodology and planning »

14.1.3- Financial offer

- Incomplete financial offer;
- Non compliant documents;
- Omission of quantified unit price in the financial offer;
- Absence of break down price.
- Modification of the model break down unit price attached.

Essential criteria:

The technical offer of the bidder shall be assessed along the following lines:

S/N	Designation	MARKS
01	General Presentation of the offer: Document spirally bound, colour sheets separation, table of content, presentation of documents in the order given in this tender file, quality of document.	01
02	Quality of Requested staff: Qualifications, experience of personnel affected to the project, CV, NIC and attestation of availability signed and dated.	15
03	Technical equipment/material affected to the project: The company should justify the property of the necessary material to the execution of works.	04
04	Reference of the enterprise: ● 2 Experience in road/public works in the past four years;	02
05	Presence of the methodology of work execution	13
06	Presence of the prefinancing capacity	01

The note of the technical offer will be gotten by addition of marks for every criteria. Only the technical offer having gotten an equal or superior note to 80% of YES will be kept for the financial evaluation.

15. Attribution

The jobbing order shall be awarded to the bidder whose bid is in conformity with the dispositions of the tender file and on the basis of the lowest bid and technical quality. (See article 99 of the public contracts code).

16. Durée Validité des Offres

The bidders shall remain committed to their bids during a period of (one hundred twenty) 120 days from the deadline set for the submission of bids

17. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained every day during working hours from the Divisional Delegation for Public Works in Momo

BAMENDA le 28 Février 2023

Le MAYOR

TEBE Beatrice

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°022/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°14/A0NR/LT/CRJCIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES CORRIDORS ECONOMIQUES FLUVIAUX DECARBONES DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'a it de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTIO
01	CERIDD	ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES CORRIDORS ECONOMIQUES FLUVIAUX DECARBONES DANS LA REGION DU LITTORAL AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.	20 925 000	24 953 063 NOTE GLOBAL : 83.2/100	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE : 24 953 063 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : 25 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du Maître d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283 Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N° 026/C/LTICR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°16/AONR/LT/CR/CIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES POLES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES FOURNITURES	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	CARFAD SARL	SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES POLES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023	63 670 000	75 926 475	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE 75 926 475 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : : 76 050 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du Maitre d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché y afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°024/C/LT/CR/CAB/DU 09/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°15/AONR/LT/CRICIPM DU 04 SEPTEMBRE 2023 POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA REHABILITATION DE L'EX SONDENKAM AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI , D EXECUTION
01	JES PRESTATIONS SARL	POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) OU CABINET POUR L'ETUDE DE LA REHABILITATION DE L'EX SONDENKAM AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023	23 600 000	28 143 000 NOTE GLOBAL : 89.5/100	3 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE : 28 143 000 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL : 30 000 000 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du Maire d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283 Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

COMMUNIQUE N°019/C/LT/CR/CAB/DU 29/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°011/AONO/LT/CR/CIPM/2023 DU 17 JUILLET 2023 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS NEUFS ET DU MATERIEL DE GENIE CIVIL AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral communique :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Il s'agit de :

N°	ADJUDICATAIRE	NATURE DE LA FOURNITURE	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	ETABLISSEMENT DR	FOURNITURE DES EQUIPEMENTS NEUFS ET DU MATERIEL DE GENIE CIVIL AU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.	LOT 1 : 121 700 000 FCFA LOT 2 : 115 300 000 FCFA LOT 3 : 42 000 000 FCFA LOT 4 : 90 200 000 FCFA LOT 5 : 142 600 000 FCFA	LOT 1 : 145 127 250 FCFA LOT 2 : 137 495 250 FCFA LOT 3 : 50 085 000 FCFA LOT 4 : 107 563 500 FCFA LOT 5 : 170 050 500 FCFA	06 MOIS
MONTANT TTC DE L'OFFRE DE L'ADJUDICATAIRE 610 321 500 FCFA					
MONTANT TTC DU MONTANT PREVISIONNEL 610 737 500 FCFA					

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, au cabinet du d'Ouvrage, sis à l'immeuble siège du Conseil Régional du Littoral, B.P 283Douala, pour les formalités d'élaboration du marché afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats dudit marché tient lieu de main levée de la caution de soumission.

DOUALA le 29 Septembre 2023

Le MAIRE

BANLOG Polycarpe

COMMUNE DE MBENGWI

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER, EMERGENCY PROCEDURE N°02/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023 FOR THE RURAL ELECTRIFICATION FROM KAI TO ZANG TABI VILLAGE PHASE II, MBENGWI SUBDIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH-WEST REGION

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the framework of the 2023 Public Investment Budget, the Mayor of Mbengwi Council, CONTRACTING AUTHORITY, on behalf of the Republic of Cameroon, hereby launches an Open National Invitation to tender in emergency procedure, for the rural electrification from Kai to Zang Tabi village Phase 2, Mbengwi Subdivision, Momo Division of the North-West Region. It is a single lot.

2. Consistance des prestations

The works to be done consists of:

- ü construction of a MV single phase with 1x34.4mm² Almelec cable covering a distance of 1,500m;
- ü construction of a MV/LV single phase mix line with 1x34.4mm² Almelec and 4x25mm² Aluminum cables covering a distance of 450m;
- ü construction of a transformation substation equipped with a H61-25kVA/17.32kV/B2 transformers;
- ü construction of a low voltage single phase line with 4x25mm² Aluminum cable covering a distance of 50m;
- ü The Sundry expenses will consist of:
 - Clearing and pruning 7m width on each side of the network.

Transportation of wooden poles, materials and workers

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost after preliminary studies is **Twenty million (20,000,000) FCFA**

4. Allotissement

The work is in unique lot: the rural electrification from Kai to Zang Tabi village Phase 2.

5. Participation et origine

Participation is open under the same conditions to all Cameroonian companies and business concerned that are in compliance with the Cameroon laws.

6. Financement

The works, subject of this invitation to tender, are financed by the Public Investment Budget **MINDDEVEL 2023**

7. Consultation du Dossier

The tender file may be consulted at the Mbengwi Council Office (SIGAMP) during working hours, as soon as this tender notice is published, ARMP and other relevant structures. For the tender file to be admissible, a non refundable treasury receipt is required

8. Acquisition du Dossier

The tender file may be acquired from the Mbengwi Council Office SIGAMP, upon presentation of a non-refundable treasury receipt of **forty thousand (40,000) FCFA payable at the Mbengwi Council Treasury representing the cost of the tender file**. Such a receipt shall identify the payer as representing the company that wants to participate in the tender

9. Remises des offres

Each offer drafted in English or French in 07 (seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the Mbengwi Council Office Secretariat (SIGAMP) not later than **29/03/2023 at 10:00 am** local time and should carry the inscription:

N°02/ONIT/MC/ITB/2023 OF 28/02/2023

FOR THE RURAL ELECTRIFICATION FROM KAI TO ZANG TABI VILLAGE PHASE II, MBENGWI SUBDIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH-WEST REGION.>>

“To be opened only during the bid-opening session”

10. Délai de Livraison

The maximum deadline provided by the CONTRACTING AUTHORITY for the execution of the works forming the subject of this Invitation to Tender is **one hundred and twenty (120) days**

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Under penalty of being rejected, only originals or certified true copies signed by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the Invitation to Tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be rejected. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance.

13. Ouverture des Plis

The bids shall be opened in a single phase. The opening of the administrative documents, the Technical and Financial offers will take place on the 29/03/2023 at **11:00 am** local time, in the conference hall of the Mbengwi Council, by its competent TB Members. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice and having a good knowledge of their files.

14. Critères d'évaluation

The bids shall be evaluated according to the main criteria as follows:

1. Eliminatory criteria

1. **1.** Absence of bid bond in the administrative file;
2. **2.** Deadline for delivery higher than prescribed;
3. **3.** A bid with the external envelope carrying a sign or mark leading to the identification of the bidder;
4. **4.** Incomplete financial file;
5. **5.** Change of quantity or unit;
6. **6.** Non-respect of **75%** of essential criteria;
7. **7.** Suspended by MINMAP.
 1. **8.** Financial capacity of 6,600 000

1. Essential criteria

- 1- General presentation of the Tender Files;
- 2- References of the company in similar achievements;
- 3- Quality of the personnel;
- 4- Technical organization of the works;
- 5- Safety measures on the site;
- 6- Logistics;
- 7- Attestation of site visit with 3 pictures duly signed by honour of the bidder.
- 8- Special Technical Clauses initialed in all the pages;

Special Administrative Clauses completed and initialed in all the pages

15. Attribution

This evaluation will be done in a binary way (**yes**) or (**no**) with an acceptable minimum of **75%** of the essential criteria taken in account.

The Contract will be awarded to the bidder who would have proposed the offer with the lowest amount, in conformity with the regulations of the Tender Documents and having satisfied to **100%** of the eliminatory criteria and at least **75%** of the essential criteria

16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders

17. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Mbengwi Council

BAMENDA le 28 Février 2023

Le MAYOR

TEBE Beatrice

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DU LITTORAL

DECISION N°009/D/C/SP/CRPM-LT/SIGAMP/2023 DU 09/11/2023 PORTANT PUBLICATION AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT/2023 DU 09/10/2023 RELATIVE AUX REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS DE RÉGION DU LITTORAL SINISTRES OU PRESENTANT UN DANGER POUR LES ELEVES REPARTIS EN TROIS (03) LOTS.MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Gouverneur de la Région du Littoral, Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012 /075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Lettre-Circulaire N°005/LC/M1NMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative aux mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°198/D/C/SG/DAAJ du 12 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Régionale de Passation des Marchés du Littoral ;

Vu l'Arrêté Régional N°054/AR/C/SP du 18 Novembre 2021, portant création de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) ;

Considérant le Budget d'Investissement Public, exercice 2023;

Considérant l'Avis de la Demande de Cotation N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT/2023 du 09 Octobre 2023 ;

Considérant le procès-verbal de la session N°018 du 01er Novembre 2023 ;

Considérant la proposition d'attribution N°31/08/L/CRPM-LT/Sec du 07 Novembre 2023.

DECIDE :

Article 1" : La Société **SOCAFT SARL BP :579 Buea Tél : (237) 691 192 898 / 676 287 737** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Avis de la Demande de Cotation sus-rappelé, pour les montants :

- **LOT 01 : 8 157 386 (Huit millions cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-six)**
- **LOT 02 : 5 088 585 (Cinq millions quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq)**
- **LOT 03 : 11 939 213 (Onze millions neuf cent trente-neuf mille deux cent treize)**

Pour un délai d'exécution **d'un (01) mois**.

Article 2 : Le Représentant dudit Etablissement est prié de se présenter au Secrétariat Particulier des Services du Gouverneur de la Région du Littoral dès publication de la présente décision, dans un délai maximal de sept (07) jours, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution,

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 9 Novembre 2023

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !